SEANCE DU 16-07-2020

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le seize juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bellecombe en Bauges, régulièrement convoqué le neuf juillet deux mil vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Éric DELHOMMEAU, Maire.

Etaient présents: Mmes et Mrs: DELHOMMEAU Éric, LEJEAU Bruno, Raymond PRICAZ, DUSSOLLIER François, CAUSSE Cyrille, Lauriane PETIT-ROULET, Christian SION, Isabelle CHERUY, Séverine CHAT, Jérémy GUILLERMIN, Franck HAUGOU, Bénédicte BROUTIER, Blandine AMBLARD.

Etaient absents : Mme Céline TUTTINO qui donne pouvoir à Bénédicte BROUTIER et Mme Manon BLANCHIN.

M. Cyrille CAUSSE a été nommé secrétaire de séance.

I. <u>Demandes de subventions</u>:

1. Etudes et remplacement des chaudières de l'école et de la mairie :

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de remplacement des chaudières des bâtiments de la mairie et du groupe scolaire la Commune de Bellecombe en Bauges.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- -approuve le projet de remplacement des chaudières de la commune de Bellecombe en Bauges.
- -approuve le coût prévisionnel de l'étude et des travaux pour un montant de 140 00.00 € HT par chaudière
- -demande à la Région, à l'Etat et au Département la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération
- -dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- -autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Vote: 0 contre 0 abstentions 14 pour

2. Création d'un parking au Mont,

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de création d'un parking au Mont de Bellecombe en Bauges.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- -approuve le projet de création d'un parking au Mont de Bellecombe en Bauges.
- -approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 12 000.00 € HT
- -demande à la Région, à l'Etat et au Département la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération
- -dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- -autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Vote: 0 contre 0 abstentions 14 pour

3. Reconstruction du chemin de la maison vieille :

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de réfection de la route de la salle de Bellecombe en Bauges.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- -approuve le projet de reconstruction du chemin de la maison vieille de Bellecombe en Bauges.
- -approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 140 000.00 € HT
- -demande à la Région, à l'Etat et au Département la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération
- -dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- -autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Vote: 0 contre 0 abstentions 14 pour

4. Aménagement de la cour de l'école :

M. le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagements de la cour de l'école de Bellecombe en Bauges.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- -approuve le projet d'aménagement de la cour de l'école de Bellecombe en Bauges.
- -approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 85 000.00 € HT
- -demande à la Région, à l'Etat et au Département la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération
- -dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- -autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Vote: 0 contre 0 abstentions 14 pour

5. <u>Bibliothèques fonds de livres à gros caractères</u>,

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'acquisition d'un fonds de livres à gros caractères pour la bibliothèque municipale pour un montant de 1300 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- sollicite de l'Assemblée des pays de Savoie une subvention la plus élevée possible pour l'acquisition de documents pour la bibliothèque municipale ;
- vote le financement suivant : les achats hors subvention seront financés sur fonds libres.

Vote: 0 contre 0 abstentions 14 pour

6. Etude éclairage public

M. le Maire présente au conseil municipal le projet d'étude de l'éclairage publique de Bellecombe en Bauges.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

-approuve le projet d'étude de l'éclairage publique de Bellecombe en Bauges.

- -approuve le devis du bureau d'études Ombres et Lumières d'un montant de 2 400.00 € HT
- -demande à la Région, à l'Etat et au Département la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération
- -dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

-autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Vote: 0 contre 0 abstentions 14 pour

7. Fours à pain

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de réhabilitation des fours à pain de Bellecombe en Bauges.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- -approuve le projet de réhabilitation des fours à pain de Bellecombe en Bauges.
- -approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 50 400 € HT
- -demande à la Région, à l'Etat et au Département la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération
- -dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

-autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Vote: 0 contre 0 abstentions 14 pour

II. <u>Temps de travail du personnel de l'école :</u>

M. le Maire rappelle que chaque année les horaires des agents de l'école doivent faire l'objet d'une délibération. Il présente au conseil municipal les plannings horaires du personnel de l'école.

- Deux postes d'ATSEM pour une durée hebdomadaire de 18 h 30 et de 17 h 00 durant les semaines scolarisables.
- Un poste d'agent technique, chargé de la garderie, du service des repas et tâches ménagères pour une durée hebdomadaire de 29 h 00 durant les semaines scolarisables.

- Un poste d'agent technique, chargé de la préparation et du service des repas, de la gestion des services périscolaires, de la garderie et de tâches ménagères pour une durée hebdomadaire de 33 h 00 durant les semaines scolarisables.
- Un poste d'agent technique, chargé des tâches ménagères pour une durée hebdomadaire de 17 h 00 durant les semaines scolarisables.

Après avoir délibéré le conseil municipal :

Accepte les plannings horaires du personnel de l'école,

Décide de :

Maintenir le temps de travail du poste d'ATSEM titulaire à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 20 h 00 durant les semaines scolarisables, soit 15 h 42 hebdomadaires annualisées.

Modifier le temps de travail du poste d'un agent technique titulaire à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 35 h 25 durant les semaines scolarisables, soit 27 h 17 hebdomadaires annualisés,

Modifier le temps de travail du poste d'agent technique titulaire à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 36 h 00 durant les semaines scolarisables, soit 27 h 76 hebdomadaires annualisées.

Renouveler le contrat d'un agent technique contractuel à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 7 h 50 durant les semaines scolarisables, soit 5 h 78 hebdomadaires annualisés,

Renouveler le contrat d'ATSEM à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 20 h 00 durant les semaines scolarisables, soit 15 h 42 hebdomadaires annualisées, en contrat à durée déterminé d'une année.

Donne pouvoir à M. le Maire pour signer les contrats ou arrêtés correspondants à ces modifications

Donne pouvoir à M. le Maire pour pouvoir au remplacement des agents en congés maladie

Vote: 0 contre 0 abstentions 14 pour

III. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs,

Le conseil municipal désigne les membres de la commission communales des impôts directs suivants :

Jean-Luc BERTHALAY

Éric DELHOMMEAU

François DUSSOLLIER (hors commune)

Raymond PRICAZ

Irène LAPERRIERE (hors commune)

Jean-Louis DAVID (propriétaire forestier)

Marie-José LEFEBVRE
Danielle TANNE
Stéphane BLANC
Denis ROCHON-VOLLET (propriétaire forestier)
André PRICAZ
Christian SION

Vote: 0 contre 0 abstentions 14 pour

IV. Locations des locaux « médicaux » et des salles d'associations

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'augmenter le loyer du cabinet infirmier dans les nouveaux locaux à compter du 1^{er} septembre 2020. Le prix du loyer est fixé à 110 € par mois sans les charges.

Vote: 0 contre 0 abstentions 14 pour

V. Subventions allouées aux associations

M. le Maire donne connaissance de la liste et du montant de subvention alloués aux associations en 2019. Il rappelle que la somme de 9 000.00 € a été inscrite au budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2020 :

- PEP (Pupilles de l'enseignement public) : 60 €

- Bauges solidarité : 700 €

- Handisport : 500 €

- ADMR des Bauges : 200 €

Soit au total 1460 €, les 7540 € reste en caisse en pourront être attribué en fonction des besoins au cours de l'année.

Vote: 0 contre 0 abstentions 14 pour

VI. Grand Chambéry: Convention de mise à disposition du broyeur,

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets engagé en 2010 avec l'Agence de l'Environnement de la Maitrise de l'Energie (ADEME), Grand Chambéry mutualise et met gracieusement à disposition des communes et des habitants un broyeur de végétaux professionnel.

L'objectif est de promouvoir auprès des particuliers l'usage du paillage en substitution des produits phytosanitaires, de limiter le volume de branchage apporté en déchetterie et de supprimer la pratique du brulage.

Les modalités de mise à disposition de ce matériel et ses conditions d'utilisation doivent faire l'objet d'une convention qu'il convient d'approuver.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPOUVE les termes de la convention de mise à disposition de broyeur de végétaux à intervenir entre la commune et Grand Chambéry ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document ainsi que les documents annexes

Vote: 0 contre 0 abstentions 14 pour

VII. <u>Point sur l'urbanisme :</u>

Monsieur le Maire donne connaissance des autorisations d'urbanisme délivrées depuis le dernier conseil municipal :

Mme BECK Gisèle PC construction d'une maison individuelle aux Dodes accordée le 11/07/2020 Mme FOURNET Aurélia DP Aménagement de surface habitable à Entrèves refusée le 11/07/2020 M. Roland BOCQUET DP construction d'un abri de jardin refusée le 11/07/2020

VIII. <u>Point sur l'état civil :</u>

Monsieur le Maire donne connaissance de l'état-civil depuis le dernier conseil municipal :

IX. Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 13.

Signatures des membres présents

M. DELHOMMEAU Éric, M. CAUSSE Cyrille, M. LEJEAU Bruno,

M. Raymond PRICAZ, M. DUSSOLLIER François, M. Christian SION,

Mme Lauriane PETIT-ROULET, Mme Isabelle CHERUY, Mme Séverine CHAT,

M. Franck HAUGOU, M. Jérémy GUILLERMIN,

Mme Bénédicte BROUTIER, Mme Blandine AMBLARD,